

COMMUNE de DOMBLANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE
dressé par Monsieur Renaud POUCHERET, Trésorier

n° 2019-03-01

Budget général commune historique de DOMBLANS

L'an deux mil dix-neuf le vingt-deux mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22 Présents : 20 Absents : 2

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 15/03/2019

Présents : M. Roger BALLET, M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. René DUTRUEL, M. François FOUCQUART, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, Mme Monique GAUDRON, M. Laurent GUILLEMIN, M. Jacques HEDIN, M. Philippe LESEIGNEUR, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean-Pierre MEDIGUE, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Emmanuel RIZZI, M. Pierre BRETON, M. Rémi COURTOUT, M. Jacques GRILLOT, M. Christophe PITEL

Absents excusés : M. Thomas CHANET a donné pouvoir à M. Roger BALLET, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE a donné pouvoir à M. Rémi COURTOUT

Secrétaire de séance : M. François FOUCQUART

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

L'assemblée délibérante,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

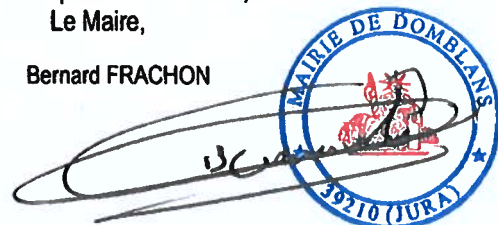
Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Délibération transmise
à la Préfecture le 29/03/2019

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Bernard FRACHON



COMMUNE de DOMBLANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE
dressé par Monsieur Renaud POUCHERET, Trésorier

n° 2019-03-02

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

L'an deux mil dix-neuf le vingt-deux mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 20

Absents : 2

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 15/03/2019

Présents : M. Roger BALLET, M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. René DUTRUEL, M. François FOUCQUART, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, Mme Monique GAUDRON, M. Laurent GUILLEMIN, M. Jacques HEDIN, M. Philippe LESEIGNEUR, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean-Pierre MEDIGUE, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Emmanuel RIZZI, M. Pierre BRETON, M. Rémi COURTOU, M. Jacques GRILLOT, M. Christophe PITEL

Absents excusés : M. Thomas CHANET a donné pouvoir à M. Roger BALLET, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE a donné pouvoir à M. Rémi COURTOU

Secrétaire de séance : M. François FOUCQUART

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

L'assemblée délibérante :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

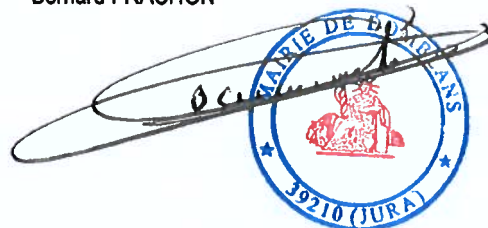
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire,
Bernard FRACHON

Délibération transmise
à la Préfecture le 29/03/2019



COMMUNE de DOMBLANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE
dressé par Monsieur Renaud POUCHERET, Trésorier

n° 2019-03-03

Budget général commune historique de BRERY

L'an deux mil dix-neuf le vingt-deux mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 20

Absents : 2

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 15/03/2019

Présents : M. Roger BALLET, M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. René DUTRUEL, M. François FOUCQUART, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, Mme Monique GAUDRON, M. Laurent GUILLEMIN, M. Jacques HEDIN, M. Philippe LESEIGNEUR, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean-Pierre MEDIGUE, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Emmanuel RIZZI, M. Pierre BRETON, M. Rémi COURTOU, M. Jacques GRILLOT, M. Christophe PITEL

Absents excusés : M. Thomas CHANET a donné pouvoir à M. Roger BALLET, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE a donné pouvoir à M. Rémi COURTOU

Secrétaire de séance : M. François FOUCQUART

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

L'assemblée délibérante :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

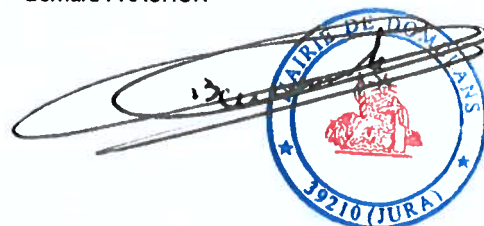
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire,
Bernard FRACHON

Délibération transmise
à la Préfecture le 29/03/2019



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-neuf le vingt-deux mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 20

Absents : 2

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 15/03/2019

Présents : M. Roger BALLET, M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. René DUTRUEL, M. François FOUCQUART, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, Mme Monique GAUDRON, M. Laurent GUILLEMIN, M. Jacques HEDIN, M. Philippe LESEIGNEUR, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean-Pierre MEDIGUE, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Emmanuel RIZZI, M. Pierre BRETON, M. Rémi COURTOUT, M. Jacques GRILLOT, M. Christophe PITEL

Absents excusés : M. Thomas CHANET a donné pouvoir à M. Roger BALLET, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE a donné pouvoir à M. Rémi COURTOUT

Secrétaire de séance : M. François FOUCQUART

Seuls les conseillers de la Commune historique de DOMBLANS prennent part au vote sauf le Maire.

Votes : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 13

n° 2019-03-04

**Délibération du Conseil Municipal sur le compte administratif Commune historique de DOMBLANS
BUDGET PRINCIPAL**

Le vingt-deux mars deux mil dix-neuf réuni sous la présidence de M. Rémi COURTOUT, 1er adjoint au Maire, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Bernard FRACHON, après s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	106 827.83	1 308 745.95	106 828.21		106 827.83	1 201 917.74
Opérations de l'exercice	567 589.17	744 621.17	217 878.19	208 925.49	785 467.36	953 546.66
TOTAUX	674 417.00	2 053 367.12	324 706.40	208 925.49	892 295.19	2 155 464.40
Intégration résultats Domblans lotissement	221 198.66				221 198.66	
TOTAUX CUMULES	895 615.66	2 053 367.12	324 706.40	208 925.49	1 113 493.85	2 155 464.40
Résultats de clôture		1 157 751.46	115 780.91			1 041 970.55
RESULTATS DEFINITIFS		1 157 751.46	115 780.91			1 041 970.55

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération rendue exécutoire
après transmission en Préfecture le 29/03/2019

Pour expédition conforme,
Le 1er adjoint au Maire, R COURTOUT



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-neuf le vingt-deux mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 20

Absents : 2

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 15/03/2019

Présents : M. Roger BALLET, M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. René DUTRUEL, M. François FOUCQUART, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, Mme Monique GAUDRON, M. Laurent GUILLEMIN, M. Jacques HEDIN, M. Philippe LESEIGNEUR, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean-Pierre MEDIGUE, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Emmanuel RIZZI, M. Pierre BRETON, M. Rémi COURTOU, M. Jacques GRILLOT, M. Christophe PITEL

Absents excusés : M. Thomas CHANET a donné pouvoir à M. Roger BALLET, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE a donné pouvoir à M. Rémi COURTOU

secrétaire de séance : M. François FOUCQUART

Seuls les conseillers de la Commune historique de DOMBLANS prennent part au vote sauf le Maire.

Votes : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 13

n° 2019-03-05

**Délibération du Conseil Municipal sur le compte administratif de la Commune historique de DOMBLANS
BUDGET EAU ASSAINISSEMENT**

Le vingt-deux mars deux mil dix-neuf réuni sous la présidence de M. Rémi COURTOU, 1er adjoint au Maire, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Bernard FRACHON, après s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		61 890.11		24 134.34		86 024.45
Opérations de l'exercice	233 515.96	252 860.88	15 421.01	49 961.06	248 936.97	302 821.94
TOTAUX	233 515.96	314 750.99	15 421.01	74 095.40	248 936.97	388 846.39
Résultats de clôture		81 235.03		58 674.39		139 909.42
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		81 235.03		58 674.39		139 909.42

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour expédition conforme,
Le 1er adjoint au Maire, R. COURTOU

Délibération rendue exécutoire
après transmission en Préfecture le 29/03/2019




**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-neuf le vingt-deux mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22 Présents : 20 Absents : 2

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 15/03/2019

Présents : M. Roger BALLET, M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. René DUTRUEL, M. François FOUCQUART, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, Mme Monique GAUDRON, M. Laurent GUILLEMIN, M. Jacques HEDIN, M. Philippe LESEIGNEUR, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean-Pierre MEDIGUE, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Emmanuel RIZZI, M. Pierre BRETON, M. Rémi COURTOU, M. Jacques GRILLOT, M. Christophe PITEL

Absents excusés : M. Thomas CHANET a donné pouvoir à M. Roger BALLET, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE a donné pouvoir à M. Rémi COURTOU

Secrétaire de séance : M. François FOUCQUART

Seuls les conseillers de la Commune historique de BRERY prennent part au vote sauf le Maire.

Votes : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 7

n° 2019-03-06

**Délibération du Conseil Municipal sur le compte administratif Commune historique de BRERY
BUDGET PRINCIPAL**

Le vingt-deux mars deux mil dix-neuf réuni sous la présidence de M. François FOUCQUART, 1er adjoint au Maire, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Roger BALLET, après s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		76 081.73		5 144.62		81 226.35
Opérations de l'exercice	140 274.73	179 578.53	101 968.13	23 746.65	242 242.86	203 325.18
TOTAUX	140 274.73	255 660.26	101 968.13	28 891.27	242 242.86	284 551.53
Résultats de clôture		115 385.53	73 076.86			42 308.67
Intégration résultats BRERY SIVOS		1 612.40	228.51			1 383.89
TOTAUX CUMULES		116 997.93	73 305.37			43 692.56
RESULTATS DEFINITIFS		116 997.93	73 305.37			43 692.56

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération rendue exécutoire
après transmission en Préfecture le 29/03/2019

Pour expédition conforme,
Le 1er adjoint au Maire, F. FOUCQUART



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil dix-neuf le vingt-deux mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 20

Absents : 2

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 15/03/2019

Présents : M. Roger BALLET, M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. René DUTRUEL, M. François FOUCQUART, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, Mme Monique GAUDRON, M. Laurent GUILLEMIN, M. Jacques HEDIN, M. Philippe LESEIGNEUR, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean-Pierre MEDIGUE, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Emmanuel RIZZI, M. Pierre BRETON, M. Rémi COURTOUT, M. Jacques GRILLOT, M. Christophe PITEL

Absents excusés : M. Thomas CHANET a donné pouvoir à M. Roger BALLET, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE a donné pouvoir à M. Rémi COURTOUT

Secrétaire de séance : M. François FOUCQUART

n° 2019-03-07

OBJET : Affectation de résultat de l'exercice : Budget général

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'exercice 2018 a généré pour :

- la Commune historique de Domblans
 - un excédent de fonctionnement de : 177 032.00
 - un déficit d'investissement de : - 8 952.70
 - soit un total de 168 079.30

- la Commune historique de Bréry :
 - un excédent de fonctionnement de : 39 303.80
 - un déficit d'investissement de : - 78 221.48
 - soit un résultat de - 38 917.68

Considérant qu'il convient d'intégrer les résultats du budget annexe LOTISSEMENT dissous en 2017 soit :

- déficit de fonctionnement de : -221 198.66

Considérant qu'il convient d'intégrer les résultats BRERY SIVOS soit :

- déficit d'investissement : -228.51
- excédent de fonctionnement de : 1612.40
- soit un total de 1383.89

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

- les résultats de clôture de l'exercice 2018 de la Commune historique de Domblans :
 - Section investissement : - 115 780.91
 - Section fonctionnement : 1 127 751.46
 - Résultat : 1 041 970.55

▪ les résultats de clôture de l'exercice 2018 de la Commune historique de BRERY :

- Section investissement : - 73 305.37
- Section fonctionnement : 116 997.93
- Résultat : 43 692.56

Considérant que les résultats cumulés pour Domblans et Bréry antérieurement reportés sont constitués d'un :

- excédent de fonctionnement de : 1 058 413.59 (980 719.46 + 77 694.13)
- déficit d'investissement : 111 743.94 (106 827.83 + 4916.11)

Pour information, les résultats cumulés budget DOMBLANS et budget BRERY sont :

- excédent de fonctionnement de : 1 274 749.39
- déficit d'investissement : -189 086.28

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'affecter ce résultat comme suit :

Affectation obligatoire :

Apurement du déficit antérieur de fonctionnement :

Solde disponible :

Virement à la section d'investissement
(article 1068, section d'investissement) 189 086.28 (115 780.91 + 73 305.37)

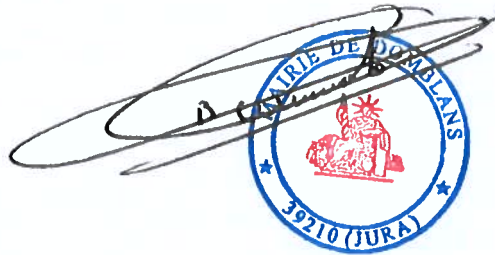
Affectation à l'excédent reporté (report du solde à la
Section de fonctionnement) : 1 085 663.11 (1 041 970.55 + 43 692.56)

Le Trésorier de la collectivité est autorisé à retracer ces opérations dans sa comptabilité.

Pour expédition conforme

Le Maire,
Bernard FRACHON

Délibération transmise
à la Préfecture le 29/03/2019



Envoyé en préfecture le 29/03/2019

Reçu en préfecture le 29/03/2019

Affiché le 29/03/2019

ID : 039-200086395-20190322-2019_03_08-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil dix-neuf le vingt-deux mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 20

Absents : 2

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 15/03/2019

Présents : M. Roger BALLET, M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. René DUTRUEL, M. François FOUCQUART, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, Mme Monique GAUDRON, M. Laurent GUILLEMIN, M. Jacques HEDIN, M. Philippe LESEIGNEUR, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean-Pierre MEDIGUE, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Emmanuel RIZZI, M. Pierre BRETON, M. Rémi COURTOU, M. Jacques GRILLOT, M. Christophe PITEL

Absents excusés : M. Thomas CHANET a donné pouvoir à M. Roger BALLET, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE a donné pouvoir à M. Rémi COURTOU

Secrétaire de séance : M. François FOUCQUART

n° 2019-03-08

OBJET : Etat de notification des taux d'imposition de 2019 des taxes locales directes.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les états de notification des taux d'imposition des 3 taxes directes locales appliqués en 2018 :

• Il rappelle les taux appliqués en 2018 pour la Commune historique de DOMBLANS :

- Taxe d'habitation 9,78 %
- Taxe sur le foncier bâti 15,74 %
- Taxe sur le foncier non bâti 24,70 %

• Il rappelle les taux appliqués en 2018 pour la Commune historique de BRERY :

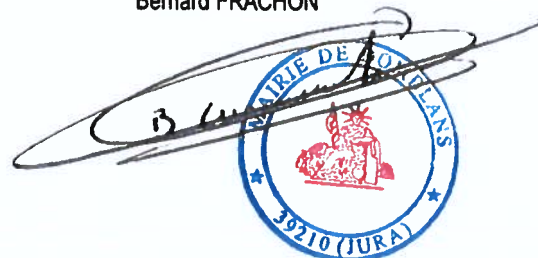
- Taxe d'habitation 8,69 %
- Taxe sur le foncier bâti 18,22 %
- Taxe sur le foncier non bâti 33,95 %

Monsieur le Maire demande aux Conseil Municipal de se prononcer pour le maintien ou pour la modification de ces taux sachant que la Commune Nouvelle sera active fiscalement qu'à partir de 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité est favorable au maintien pour 2019 des taux énoncés ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Bernard FRACHON

Délibération transmise
à la préfecture le 29/03/2019



Envoyé en préfecture le 29/03/2019

Reçu en préfecture le 29/03/2019

Affiché le 29/03/2019

ID : 039-200086395-20190322-2019_03_09-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil dix-neuf le vingt-deux mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 20

Absents : 2

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 15/03/2019

Présents : M. Roger BALLET, M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. René DUTRUEL, M. François FOUCQUART, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, Mme Monique GAUDRON, M. Laurent GUILLEMIN, M. Jacques HEDIN, M. Philippe LESEIGNEUR, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean-Pierre MEDIGUE, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Emmanuel RIZZI, M. Pierre BRETON, M. Rémi COURTOU, M. Jacques GRILLOT, M. Christophe PITEL

Absents excusés : M. Thomas CHANET a donné pouvoir à M. Roger BALLET, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE a donné pouvoir à M. Rémi COURTOU

Secrétaire de séance : M. François FOUCQUART

n° 2019-03-09

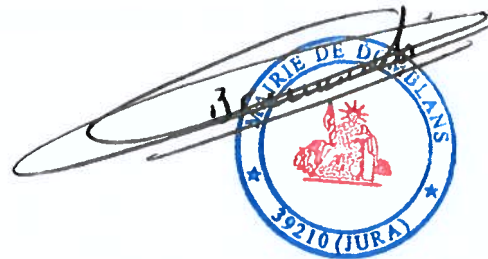
OBJET : Approbation du Budget Primitif 2019.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le Budget Primitif 2019.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Bernard FRACHON

Délibération transmise à la
Préfecture le 29/03/2019



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-neuf le vingt-deux mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 20

Absents : 2

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 15/03/2019

Présents : M. Roger BALLET, M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. René DUTRUEL, M. François FOUCQUART, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, Mme Monique GAUDRON, M. Laurent GUILLEMIN, M. Jacques HEDIN, M. Philippe LESEIGNEUR, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean-Pierre MEDIGUE, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Emmanuel RIZZI, M. Pierre BRETON, M. Rémi COURTOUT, M. Jacques GRILLOT, M. Christophe PITEL

Absents excusés : M. Thomas CHANET a donné pouvoir à M. Roger BALLET, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE a donné pouvoir à M. Rémi COURTOUT

Secrétaire de séance : M. François FOUCQUART

n° 2019-03-10

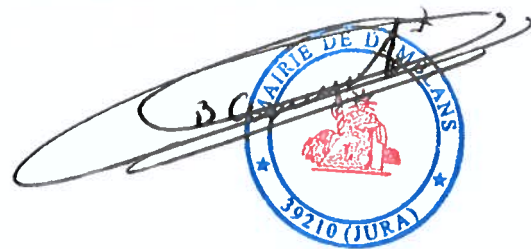
OBJET : Approbation du Budget Primitif eau-assainissement 2019

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif eau-assainissement 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuvent le Budget Primitif eau-assainissement 2019.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Bernard FRACHON

Délibération transmise
à la Préfecture le 29/03/2019



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil dix-neuf le vingt-deux mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 20

Absents : 2

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 15/03/2019

Présents : M. Roger BALLET, M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. René DUTRUEL, M. François FOUCQUART, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, Mme Monique GAUDRON, M. Laurent GUILLEMIN, M. Jacques HEDIN, M. Philippe LESEIGNEUR, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean-Pierre MEDIGUE, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Emmanuel RIZZI, M. Pierre BRETON, M. Rémi COURTOU, M. Jacques GRILLOT, M. Christophe PITEL

Absents excusés : M. Thomas CHANET a donné pouvoir à M. Roger BALLET, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE a donné pouvoir à M. Rémi COURTOU

Secrétaire de séance : M. François FOUCQUART

n° 2019-03-11

OBJET : Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la Commune

Monsieur le Maire expose :

VU l'article 6.1 du contrat d'objectif et de performance, entre l'Etat, la fédération nationale des communes forestières et l'Office national des forêts, pour la période 2016-2020,

Considérant le non-respect de ce contrat d'objectif et de performance sur le maintien des effectifs et a maillage territorial,

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office national des forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017 réitérée lors du Conseil d'Administration de la fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018,

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des communes forestières ont voté lors du conseil d'administration de l'ONF du 29 novembre 2018,

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics,

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois,

Considérant que la libre administration des communes est bafouée,

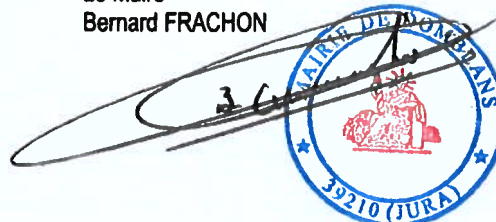
*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, à la majorité des membres présents :

- décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'office national des Forêts en lieu et place des services de la DGFIP
- décide d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers à l'avenir et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire
Bernard FRACHON

Délibération transmise
à la Préfecture le 29/03/2019



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil dix-neuf le vingt-deux mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 20

Absents : 2

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 15/03/2019

Présents : M. Roger BALLET, M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. René DUTRUEL, M. François FOUCQUART, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, Mme Monique GAUDRON, M. Laurent GUILLEMIN, M. Jacques HEDIN, M. Philippe LESEIGNEUR, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean-Pierre MEDIGUE, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Emmanuel RIZZI, M. Pierre BRETON, M. Rémi COURTOUT, M. Jacques GRILLOT, M. Christophe PITEL

Absents excusés : M. Thomas CHANET a donné pouvoir à M. Roger BALLET, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE a donné pouvoir à M. Rémi COURTOUT

Secrétaire de séance : M. François FOUCQUART

n° 2019-03-12

OBJET : Choix des entreprises pour réaliser les travaux en forêt 2019

M. RIZZI présente au Conseil Municipal 3 devis pour des travaux à réaliser en forêt en 2019 :

- devis ONF n° DEC-19-841526-00294560 / 12804 : uniquement pour les travaux de maintenance pour un montant de 1031.84 € HT

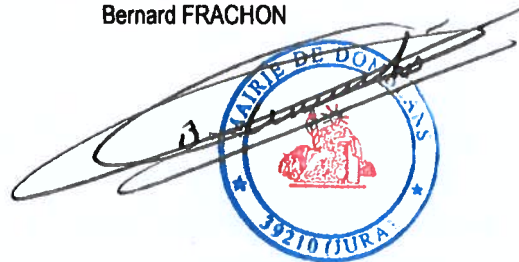
- devis PELERIN Christian n° 6-2019 pour des travaux de dégagement autour des arbres d'un montant de 2250 € HT

- devis RAYMOND Philippe n° D19-00006 pour des travaux de broyage de plantation d'un montant de 230 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les devis ci-dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire
Bernard FRACHON

Délibération transmise
à la Préfecture le 29/03/2019



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil dix-neuf le vingt-deux mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 20

Absents : 2

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 15/03/2019

Présents : M. Roger BALLET, M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. René DUTRUEL, M. François FOUQUART, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, Mme Monique GAUDRON, M. Laurent GUILLEMIN, M. Jacques HEDIN, M. Philippe LESEIGNEUR, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean-Pierre MEDIGUE, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Emmanuel RIZZI, M. Pierre BRETON, M. Rémi COURTOU, M. Jacques GRILLOT, M. Christophe PITEL

Absents excusés : M. Thomas CHANET a donné pouvoir à M. Roger BALLET, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE a donné pouvoir à M. Rémi COURTOU

Secrétaire de séance : M. François FOUQUART

n° 2019-03-14

OBJET : Demande de bail à ferme concernant la parcelle ZH 15 de 17 780 m² appartenant à la Commune au lieudit Sous la Côte. Décision

Vu la demande de bail à ferme concernant la parcelle ZH 15 au lieudit Sous la Côte,

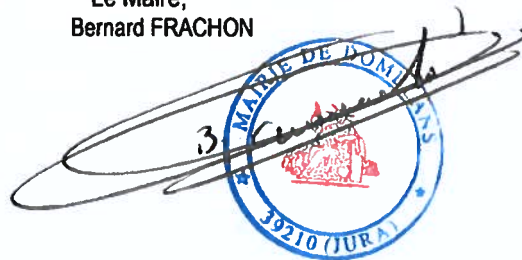
M. RIZZI quitte la séance et ne prend pas part au vote étant concerné par cette demande,

Après que M. NOZIERE ait exposé les différentes possibilités juridiques d'utilisation de cette parcelle,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de mettre à disposition la parcelle ZH 15 à M. RIZZI dans le cadre d'un bail à ferme.

Pour copie conforme et certification,
Le Maire,
Bernard FRACHON

Délibération rendue exécutoire après
et envoi en Préfecture du 29/03/2019



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil dix-neuf le vingt-deux mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 20

Absents : 2

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 15/03/2019

Présents : M. Roger BALLET, M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. René DUTRUEL, M. François FOUCQUART, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, Mme Monique GAUDRON, M. Laurent GUILLEMIN, M. Jacques HEDIN, M. Philippe LESEIGNEUR, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean-Pierre MEDIGUE, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Emmanuel RIZZI, M. Pierre BRETON, M. Rémi COURTOUT, M. Jacques GRILLOT, M. Christophe PITEL

Absents excusés : M. Thomas CHANET a donné pouvoir à M. Roger BALLET, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE a donné pouvoir à M. Rémi COURTOUT

Secrétaire de séance : M. François FOUCQUART

n° 2019-03-15

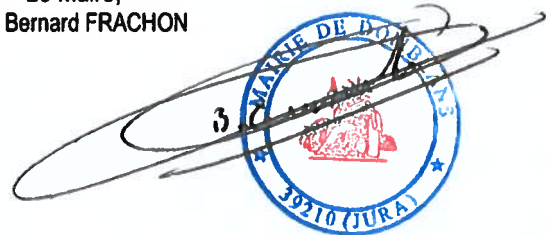
OBJET : Remplacement ordinateur portable de la directrice de l'Ecole.

Vu la demande formulée par la directrice de l'Ecole de Domblans pour le remplacement de l'ordinateur portable dévolu à la direction de l'école,

Vu que ce matériel devenu obsolète ne permet plus de réaliser un travail efficient,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 20 voix pour et 2 abstentions donne un avis favorable à la demande d'acquisition d'un nouvel ordinateur portable pour un montant d'environ 600 €

Pour copie conforme et certification,
Le Maire,
Bernard FRACHON



Délibération rendue exécutoire après
et envoi en Préfecture du 29/03/2019

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil dix-neuf le vingt-deux mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 20

Absents : 2

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 15/03/2019

Présents : M. Roger BALLET, M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. René DUTRUEL, M. François FOUCQUART, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, Mme Monique GAUDRON, M. Laurent GUILLEMIN, M. Jacques HEDIN, M. Philippe LESEIGNEUR, Mme Chantal MARTELIN, M. Jean-Pierre MEDIGUE, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Emmanuel RIZZI, M. Pierre BRETON, M. Rémi COURTOU, M. Jacques GRILLOT, M. Christophe PITEL

Absents excusés : M. Thomas CHANET a donné pouvoir à M. Roger BALLET, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE a donné pouvoir à M. Rémi COURTOU

Secrétaire de séance : M. François FOUCQUART

n° 2019-03-16

OBJET : Exercice éventuel du DPU communal sur les biens cadastrés ZL 439 et 440

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux déclarations d'intention d'aliéner adressées par Maître Julien RAULT, Notaire à SELLIERES concernant les biens cadastrés :

- ZL 439 (1/7^{ème} indivis) sise au 137 Chemin des Grands Prés d'une superficie de 00ha 04a 03ca
- ZL 440 sise au 159 Chemin des Grands Prés d'une superficie de 00ha 06a 87ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les biens indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Bernard FRACHON

Délibération transmise
à la préfecture le 29/03/2019

